

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/06/2017

Dossier complet le :

05/07/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0139

#### 1. Intitulé du projet

RN20 - Aménagement du carrefour de la Route de Chasse sur les communes de Ballainvilliers et Saulx-lès-Chartreux

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental de l'Essonne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 2 9 1 0 2 2 8 0 0 0 0 1 8

Forme juridique

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a	Création d'une voie neuve de 850 mètres (appelée route de Chasse). Création d'un carrefour à feux entre la RN20 et cette nouvelle voie.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une voie nouvelle reliant la rue des Tuileries à l'est de la RN20 à la route de Montlhery à l'ouest, sur les communes de Ballainvilliers et de Saulx-les-Chartreux dans l'Essonne.

Aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection de la voie nouvelle et de la RN20.

## 4.2 Objectifs du projet

La création du barreau neuf, la Route de Chasse, et de son carrefour avec la RN20 permettra d'améliorer les conditions de circulation sur la commune de Ballainvilliers en désengorgeant les axes existants. Cela permettra de délester une partie du trafic de la RD 186 et également d'améliorer les liaisons est-ouest dans ce secteur du département de l'Essonne.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 18 mois seront séquencés en 3 phases :

- phase 1 : réalisation du barreau situé à l'est de la RN20 entre la rue des Tuileries et la RN20 + réalisation du bassin de traitement. Durée prévisionnelle : 6 mois.

- phase 2 : réalisation du barreau ouest entre la RN20 et la route de Montlhéry.  
Durée prévisionnelle : 6 mois.

- phase 3 : réalisation du carrefour à feux sur la RN20. Durée prévisionnelle : 6 mois.

La réalisation des deux sections linéaires est et ouest du barreau neuf se fera hors circulation. La réalisation du carrefour giratoire et du carrefour à feux se fera sous circulation afin de veiller à assurer la continuité des flux (par alternat ou en mode dégradé (réduction de la largeur des voies existantes ou circulation sur une voie au lieu de deux actuellement)).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur la RN20 après la mise en service du barreau neuf est-ouest restera similaire au trafic actuel au sud de la RD 186. Entre la RD 186 et le futur barreau neuf, le trafic prévu est de l'ordre de 44 400 veh/jour, soit une baisse prévisionnelle du trafic sur la RN20 de l'ordre de 26%. Le trafic prévu sur la barreau neuf est de l'ordre de 14 000 veh/jour à l'est de la RN20 et 12 400 veh/jour à l'ouest

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique, déclaration au titre de la loi sur l'eau et dérogation espèces protégées et mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet (limites d'emprise prévisionnelles)	S = 9ha
Superficie des surfaces imperméabilisées créées (chaussée neuve)	S = 1.42 ha
Hauteur des remblais	Entre 1 et 3 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 48° 40' 17" 03 Lat. 2° 17' 04" 08

Point d'arrivée :

Long. 48° 40' 35" 70 Lat. 2° 16' 40" 70

Communes traversées :

Ballainvilliers  
Saulx-les-Chartreux

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche couverte par un APPB se situe à 7.5 km (la Fosse au Carpes) La ZNIEFF de type 1 la plus proche est à environ 2 km (Bassin de retenue de Saulx) et celle de type 2 à environ 7 km (Vallée de Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L RN20 est couverte par le PPBE des routes départementales de plus de 3 millions de véhicules par an en Essonne. Celui-ci a été approuvé le 23 novembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ballainvilliers : - Pas de PPRt - Pas de PPRn Saulx-les-Chartreux - Pas de PPRt - PPRn inondation de l'Yvette approuvé le 26 septembre 2006
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura.2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone de Protection Spéciale (ZPS) la plus proche se situe à 13 km (ZPS "Massifs de Rambouillet et zones humides proches).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera calé au maximum au niveau du terrain naturel mais de faibles remblais seront nécessaires pour rattraper le niveau des voiries existantes. Ces matériaux de remblai pourraient provenir des déblais traités à la chaux ou au ciment ce qui limiterait les impacts, qui restent cependant très faibles
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des impacts sur la faune et la flore ainsi que leurs habitats sont attendus. Une évaluation des impacts et des mesures à intégrer sont décrites dans l'annexe du présent document.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation des espaces agricoles suivants : - champ intensément cultivé - fruticée - cultures et maraîchage Les surfaces impactées restent minimales et ne concernent que très peu d'exploitations, ne remettant pas en cause leur maintien ni celui des emplois qu'elles engendrent.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le trafic sur la RN20 diminuera d'environ 26% au sud du futur carrefour de Chasse. Une partie du trafic sera reportée sur le barreau neuf : 12 000 à 14 000 véh/jours.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'étude acoustique jointe en annexe montre que la comparaison des niveaux sonores avec ou sans projet est inférieure à 2db : il n'y a donc pas de transformation significative des niveaux de bruit liée à ce projet (et donc pas de conséquent aucune protection acoustique à prévoir).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Compte tenu du contexte très routier de la zone d'étude, les odeurs liées au trafic routier sur le barreau neuf n'augmenteront pas de manière significative dans la zone concernée.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet devra être éclairé au niveau du carrefour (sécurité des piétons et des cycles). Toutefois cet éclairage sera peu impactant car les candélabres mis en place le sont dans un contexte semi-urbain et seront de faibles hauteurs avec des lanternes de faible intensité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La création du nouvel axe entraîne une dégradation de la qualité de l'air à proximité immédiate de celle-ci, mais cette zone n'est pas urbanisée. A contrario, le projet entraîne une diminution des émissions polluantes due à une baisse du nombre de kilomètres parcourus par les usagers.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement du nouvel axe seront recueillies et dirigées vers un bassin de traitement situé au Sud-Est de la zone du projet. Après traitement qualitatif et quantitatif, les eaux seront rejetées dans le milieu naturel : cours d'eau le Rouillon.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des études qui ont été réalisées dans le cadre du projet initial (avec une zone d'étude plus grande que celle concernée par le projet actuel), à savoir étude acoustique, air et santé, trafic, milieux naturels et paysage (jointes au présent document) et au regard des impacts évalués lors de ces études et décrits précédemment, il ne nous semble pas nécessaire de procéder à la réalisation d'une étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude Acoustique Etude Air et Santé Etude Milieu Naturel Etude Trafic Etude Paysage Carte d'occupation des sols

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Evry

le

4 juillet 2017

Signature

**Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation**

**Le Directeur des Infrastructures  
et de la Voirie**

  
François WOLF

Direction de Infrastructures et de la Voirie  
Service Grands Projets et Ingénierie



Communes de :  
**BALLAINVILLIERS**  
**SAULX-LES-CHARTREUX**

# AMÉNAGEMENT DE LA RN20

## PLAN DE SITUATION

### DOSSIER DE DÉFINITION GÉOMÉTRIQUE

Indice	Date	Modifications
A	24/04/2017	Première émission
ECHELLE : Sans		Date : 24/04/2017













Direction des Infrastructures et de la Voirie  
Service Grands Projets et Ingénierie

Communes de :  
BALLAINVILLIERS  
SAULX-LES-CHARTREUX

## AMÉNAGEMENT DE LA RN20

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**  
**Annexe 11 : Plan Occupation du sol**

Date : 24/04/2017

# OCCUPATION DES SOLS

- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Equipements
- Transports
- Carrières, décharges et chantiers

- Limites des emprises du projet
- Limites communales



